

SIGNATURE DU CONTRAT AVEC SOPHIE VIGUIER POUR LE REPAS DE LA SEMAINE BLEUE

Décision n° 2024-159

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition d'une animation chant et karaoké avec la société « La Soffe » représentée par Sophie Viguier, 46 rue Romain Rolland 91700 Sainte Geneviève des bois

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser une animation durant le repas des retraités pour la Semaine Bleue des Séniors,

DECIDE

DE SIGNER le contrat avec Sophie Viguier pour la société « La Soffe » afférent à la prestation du mercredi 16 octobre 2024 à la salle Gérard Philippe pour le repas des retraités de la semaine bleue.

D'AUTORISER le paiement de ladite prestation d'un montant de 300€ (trois cents euros) payable au moyen d'un chèque à l'issue de la prestation, frais de déplacement, sonorisation et charges sociales inclus (hors SACEM payables directement par chèque bancaire, par l'employeur).

INSCRIT aux dépenses du budget communal au chapitre 011.

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 17/09/2024



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération